À l'intention de :
(insérez le nom et l'adresse de la partie garantie pour la signification)

1. Veuillez noter que le soussigné, étant une personne décrite à l'alinéa du paragraphe 113(1) de la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Act* et à l'alinéa du paragraphe 109(1) de la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act*, fait par la présente une demande d'informations relativement à l'avis de sécurité daté du et enregistré sous le nº vous obligeant à :

   a) informer le soussigné, dans les quinze jours suivant la signification de cette demande d'informations, de l'endroit où les documents spécifiés dans ledit avis de sécurité ou des copies de ceux-ci se trouvent et sont disponibles pour examen, ainsi que des heures normales d'ouverture pendant lesquelles l'examen peut être effectué; et

   b) mettre ces documents ou leurs copies à la disposition du soussigné, ou d'une personne autorisée par le soussigné, pour examen pendant les heures normales d'ouverture de ce lieu, dans un délai raisonnable après la signification de la présente demande d'informations.

2. Veuillez également noter que la présente demande d'informations peut être satisfaite par l'envoi ou la remise au soussigné, à l'adresse suivante, dans les quinze jours suivant la date de signification de la présente demande d'informations, d'une copie conforme des documents susmentionnés :

En date du _____ 20_.

(Nom légal de la personne qui fait la demande d'informations)

par

_____
(Nom et titre du signataire)

Formulaire nº 12 – Instructions

1. Complétez les informations requises, y compris l'adresse de notification de l'auteur de la demande d'informations.

2. Le nom légal de l'auteur de la demande d'informations doit inclure une personne morale, le cas échéant.

N.B. : Les parties sont encouragées à soumettre un projet de formule à l'examen du directeur avant de faire signer les formules par les parties concernées. Ainsi, des ajustements pourront être effectués à l'avance, ce qui réduira le nombre de formulaires rejetés en raison d'irrégularités ou d'erreurs.